



RENDEZ-VOUS POST PERMIS

QU'EST-CE QUE LE RENDEZ-VOUS POST-PERMIS ?

- ✓ C'est une formation complémentaire qui permet de réduire la durée du permis probatoire.

A QUI EST-ELLE DESTINEE ?

- ✓ A tous les nouveaux titulaires de permis obtenus pour la première fois ou bien suite à une annulation ou invalidation.

QUAND PEUT-ON SUIVRE CETTE FORMATION ?

- ✓ Dans un délai compris entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis.

LE PERMIS PROBATOIRE

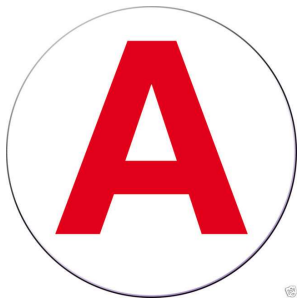
- ✓ La durée du permis probatoire ou « jeune permis » est de 3 ans en cas d'apprentissage traditionnel ou en conduite supervisée et de 2 ans en cas d'apprentissage anticipé de la conduite (conduite accompagnée). La durée peut être réduite d'un an si vous suivez une formation post-permis, à condition de ne pas commettre d'infraction entraînant un retrait de points ou une restriction de votre droit de conduire.
- ✓ Pendant la période probatoire, vous devez apposer le signe "A" à l'arrière de votre véhicule (pendant 3 ans suite à une conduite traditionnelle ou supervisée et deux ans en AAC)
- ✓ Des règles particulières s'appliquent à la conduite concernant la vitesse et le taux d'alcool autorisé.
- ✓ Après chaque année, votre permis est majoré de plusieurs points si vous ne commettez pas d'infractions entraînant une perte de points.

LE RENDEZ-VOUS POST-PERMIS

- ✓ Vous devez suivre la formation complémentaire dans un établissement ou une association agréés entre le 6^{ème} et le 12^{ème} mois après l'obtention du permis.
- ✓ La formation dure 1 jour (7 heures). Une attestation de suivi de formation vous est remise sous réserve d'avoir suivi l'intégralité de la formation.
- ✓ La formation sera dispensée uniquement par une école de conduite détentrice d'un label délivré ou reconnu par les services de l'État garantissant la qualité de son contenu.
- ✓ La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.
- ✓ Après chaque année, votre permis est majoré de plusieurs points si vous ne commettez pas d'infractions entraînant une perte de points.

PROGRESSION DE LA MAJORATION DES POINTS :


		Obtention du permis	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Traditionnelle ou supervisée	Sans formation complémentaire	Capital de 6 points	+2 (8 points)	+2 (10 points)	+2 (12 points) Max. atteint
	Avec formation complémentaire	Capital de 6 points	+ 4 points (10 points)	+ 2 (12 points) Max. atteint	
Conduite accompagnée	Sans formation complémentaire	Capital de 6 points	+3 (9 points)	+3 (12 points) Max. atteint	
	Avec formation complémentaire	Capital de 6 points	+ 6 points (12 points) Max. atteint		



FORMATION POST PERMIS PERMIS B

entre le 6^{ème} mois et le 12^{ème} mois après l'obtention du permis, vous pouvez **REDUIRE VOTRE PERIODE PROBATOIRE**

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°1 :
J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS
la formation post permis

J'ai 6 points → J'ai 8 points → J'ai 10 points → J'ai 12 points

+ 2 points + 2 points + 2 points

1^{re} année 2^e année 3^e année

AVEC
la formation post permis

J'ai 6 points → J'ai 8 points → J'ai 12 points

Je suis la formation post permis entre le 6^e et le 12^e mois


+ 2 points + 4 points

1^{re} année 2^e année

* J'ai 12 points en 2 ans au lieu de 3, à condition de ne commettre aucune infraction donnant lieu à retrait de points

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°2 :
J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS
la formation post permis

J'ai 6 points → J'ai 9 points → J'ai 12 points

+ 3 points + 3 points

1^{re} année 2^e année

AVEC
la formation post permis

J'ai 6 points → J'ai 9 points → J'ai 12 points

Je suis la formation post permis entre le 6^e et le 12^e mois

+ 3 points + 3 points

1^{re} année 6 mois

* J'ai 12 points en 1 an et demi au lieu de 2, à condition de ne commettre aucune infraction donnant lieu à retrait de points

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**